

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N^o : R-3669-2008 Phase 2

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR
HYDRO

Intervenante

-et-

**HYDRO-QUÉBEC, dans ses activités de
transport d'électricité**

Demanderesse

**MOTIFS À L'APPUI DE LA CONTESTATION DES OBJECTIONS DU
TRANSPORTEUR À RÉPONDRE À CERTAINES DEMANDES DE
RENSEIGNEMENTS DES INTERVENANTS**

**DEMANDE DU TRANSPORTEUR AFIN DE MODIFIER SES TARIFS ET CONDITIONS
DES SERVICES DE TRANSPORT À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009**

(Dossier R-3669-2008 Phase 2)

**AU SOUTIEN DE SON INTERVENTION, NEWFOUNDLAND AND LABRADOR
HYDRO (CI-APRÈS « NLH ») EXPOSE CE QUI SUIT :**

I. OBJET DE LA PRÉSENTE

1. La présente fait suite à la lettre du 30 août 2010 de la Régie de l'énergie (« Régie ») et a pour objet d'énoncer les motifs de contestation des objections du Transporteur à certaines demandes de renseignements des intervenants dans le cadre d'une procédure interlocutoire au dossier R-3669-2008 Phase 2.
2. Tel que demandé par la Régie, NLH identifie les objections du Transporteur qu'elle conteste et précise, pour chacune d'elles, les motifs à l'appui de cette contestation.

3. NLH considère que les objections du Transporteur ne sont pas justifiées. En effet, les sujets abordés dans les demandes de renseignements sous objection ne débordent pas du cadre établi par la Régie dans la décision D-2010-080 rendue dans le présent dossier :

« De façon générale, la Régie autorise les questions qui sont pertinentes au présent dossier et en lien avec l'harmonisation des dispositions des Tarifs et conditions avec les ordonnances 890, 890A, 890B, 890C et 890D de la FERC (les Ordonnances). La Régie permet donc les questions portant sur les modifications proposées par le Transporteur dans sa preuve, mais également celles visant à comprendre les motifs qui ont amené le Transporteur à ne pas retenir certaines modifications en lien avec les Ordonnances. »¹

4. De plus, NLH attire l'attention de la Régie sur le fait qu'HQT propose plusieurs modifications au texte de la Partie III des Tarifs et conditions concernant le service de transport en réseau intégré alors que ces modifications ne sont pas reconduites dans la Partie IV concernant le service de transport pour l'alimentation de la charge locale.
5. NLH rappelle que depuis l'adoption des Tarifs et conditions au Québec, aucun client d'HQT n'a utilisé les services de transport en réseau intégré et qu'aucun client n'a manifesté à HQT l'intention d'utiliser ce service dans les prochaines années. Il serait alors inacceptable d'intégrer les modifications découlant du 890 pro forma OATT seulement dans la Partie III alors que celle-ci n'est utilisée par aucun client.

II. LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DE NLH

Demande de renseignements # 2 :

According to the pro forma Open Access Transmission Tariff issued in FERC Order 890 (hereinafter "the Order 890 pro forma OATT"), the following definition is required:

« 890 pro forma OATT Section 1.29 Non-Firm Sales. »

The HQT proposed OATT does not define the term Non-Firm Sales. However, the term "Non-Firm Sales" is used in section 30.4 of the proposed HQT OATT:

« 30.4 Operation of Network Resources: The Network Customer shall not operate its designated Network Resources located in the Network Customer's or Transmission Provider's Control Area such that the output of those facilities exceeds its designated network Load, plus Non-Firm Sales delivered pursuant to Part II of the Tariff, plus losses, plus power sales under a reserved sharing program, plus sales that permit curtailment without penalty to serve its designated Network Load (emphasis added).

2 (a) Please define what is meant by Non-Firm Sales;

2 (b) Why did HQT not include Non-Firm Sales in Section I of the proposed OATT?

¹ Régie de l'énergie, décision D-2010-080, rendue le 22 juin 2010 dans le dossier R-3669-2008 Phase 2, p.7.

Réponse d'HQT:

- 2 (a) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.
- 2 (b) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

Argumentation de NLH :

6. Le Transporteur s'objecte à la demande de renseignements sur la base du fait que celle-ci ne porte pas sur la preuve amendée. Or, cette demande porte précisément sur la modification proposée par le Transporteur à l'article 30.4 des Tarifs et conditions.
7. En effet, la référence aux ventes non-fermes réalisées en vertu d'un service de transport sous la Partie II des Tarifs et conditions est ajoutée à l'article 30.4. Cette modification permet de préciser la définition des ventes excédant les charges désignées et autres charges admissibles.
8. Dans le cadre de l'adoption du 890 pro forma OATT, la FERC ajoute au texte certaines définitions, dont celle de ventes non-fermes. La discussion à l'égard de cette définition se retrouve aux paragraphes 1688 à 1692 du document HQT-5, document 1 :

« [1692.] The Commission adopts the proposed definition of a Non-Firm Sale and incorporates that defined term in section 30.4 of the pro forma OATT. Network customers may use network resources for third party sales only if the sale is on a non-firm basis. This ensures that the network resource is available to serve the network load on an uninterruptible basis. We conclude that it would be inappropriate, as some commenters suggest, to relax the definition of a Non-Firm Sale to include any sale that is not otherwise firm enough to be designated as a network resource. »

9. L'article 1.29 du 890 pro forma OATT décrit les ventes non-fermes de la manière suivante :

« An energy sale for which receipt or delivery may be interrupted for any reason or no reason, without liability on the part of either the buyer or seller. »

10. L'intégration dans un texte réglementaire d'un terme technique ou commercial non-défini doit faire l'objet d'une définition. Dans la mesure où le Transporteur souhaite adopter des précisions concernant la définition des ventes excédant les charges désignées et autres charges admissibles, ces ventes doivent être définies.
11. La question des ventes non-fermes est au cœur de l'amendement proposé par le Transporteur à l'article 30.4. Le refus de répondre à la demande de renseignements de NLH est donc injustifiée.

Demande de renseignement # 3 :

Section 38.5 of HQT's proposed OATT reads as follows:

« 38.5 Operation of Distributor Resources: The Distributor shall not operate its designated resources located in the Transmission Provider's Control Area such that the output of those facilities exceeds its designated Native Load plus losses, plus power sales under a reserved sharing program, plus sales that permit curtailment without penalty to serve its designated Native Load, unless the Distributor has to this effect entered into a Service Agreement with the Transmission Provider for Point-to-Point Transmission Service under Part II herein. »

3 (a) Does section 38.5 allow native-load resources to use firm reservations under Part II of the proposed HQT tariff?

3 (b) If the response to (a) is affirmative, why are Network Resources under Section 30.4 of HQT's proposed OATT restricted to Non-Firm Sales under Part II?

Réponse d'HQT:

3 (a) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

3 (b) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

Argumentation de NLH :

12. Le Transporteur s'objecte à la demande de renseignements sur la base du fait que celle-ci ne porte pas sur la preuve amendée. Or, cette demande porte précisément sur la modification proposée par le Transporteur à l'article 38.5 des Tarifs et conditions.

13. La référence aux ventes fermes réalisées en vertu d'un service de transport sous la Partie II des Tarifs et conditions est absente à l'article 30.4.

14. Cette référence se retrouve à l'amendement à l'article 38.5 proposé par le Transporteur. NLH se questionne à l'égard de cette différence entre le service en réseau et la charge locale. Encore une fois, nous précisons que la question des ventes est au cœur de l'amendement proposé par le Transporteur à l'article 30.4.

Demande de renseignements # 4 :

With respect to the Order 890 pro forma OATT, Generator Imbalance Service is defined as:

Schedule 9

« Generator Imbalance Service: Generator Imbalance Service is provided when a difference occurs between the output of a generator located in the Transmission Provider's Control Area and a delivery schedule from that generator to (1) another Control Area or (2) a load within the Transmission Provider's Control Area over a single hour. »

In contrast, the HQT proposed OATT introduces a variance:

Schedule 4

« Energy Generator Imbalance Service – Receipt Generator Imbalance Service is provided when the output of a generating unit synchronized to the Transmission Provider’s system does not match the output that unit is scheduled to supply to (1) another Control Area or (2) a load in the Transmission Provider’s Control Area in a given hour. »

4 (a) Does the proposed Schedule 5 apply to generators located outside of the HQT Control Area?

4 (b) If the response to (a) is affirmative, please explain why HQT does not confine itself to applying the Generator Imbalance Service to Control Area generators as indicated in the Order 890 pro forma OATT, Schedule 9.

4 (c) If the response to (a) is negative, please explain why HQT does not adopt language applying the Generator Imbalance Service to Control Area generators as indicated in the Order 890 pro forma OATT, Schedule 9.

Réponse d’HQT:

4 (a) Le Transporteur s’objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

4 (b) Le Transporteur s’objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

4 (c) Le Transporteur s’objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

Argumentation de NLH :

15. Tel qu’il est souligné dans les deux citations précédentes, le Transporteur semble proposer une définition différente de celle adoptée dans le 890 pro forma OATT, précisément à l’égard des termes « synchronised » versus « located in ». La demande de renseignements de NLH porte spécifiquement sur cette différence.

16. En ce qui concerne un groupe-turbine alternateur synchronisé avec le réseau de transport du Transporteur, nous comprenons que le fait d’être synchronisé n’implique pas nécessairement le fait d’être situé sur le réseau de transport du Transporteur. La demande renseignements 4 (a) de NLH vise donc à confirmer que le Transporteur souhaite étendre le concept de service de compensation d’écart de réception à un groupe-turbine alternateur qui serait synchronisé avec le réseau de transport sans être situé sur le réseau de transport.

17. Les deux autres demandes de renseignements découlent directement de la première et visent à obtenir un maximum d’informations concernant les raisons qui ont motivé le Transporteur dans son choix d’adopter une définition différente de celle adoptée dans le 890 pro forma OATT.

Demande de renseignements # 5

According to the pro forma Tariff issued in FERC Order 890, the following definition is required:

890 Pro Forma OATT Section 1.3 Annual Transmission Costs.

This definition does not appear in HQT's OATT. Please explain why HQT did not include these definitions in its proposed 890 OATT.

Réponse d'HQT:

Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

Argumentation de NLH :

18. Cette demande de renseignements réfère à la notion de « Revenus annuels requis de transport ». Cette notion est définie à l'article 1.3 du 890 pro forma OATT et se retrouve également à l'Appendice H du 890 pro forma OATT et de l'OATT québécois.
19. La demande de renseignements vise à obtenir plus de détails sur les raisons qui motivent le Transporteur de ne pas définir une expression technique utilisée dans le texte de l'OATT québécois et américain.

Demande de renseignements # 7 :

According to the proposed HQT OATT, Section 30.8 states, in part:

« [A] Network Customer's use of the Transmission Provider's total interface capacity with other Transmission Systems may not exceed the Network Customer's Load Ratio Share. »

Please explain why there is not a similar restriction contained in Part IV applying to Native-Load Service customers?

Réponse d'HQT:

Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

Argumentation de NLH :

20. L'article 30.8 concerne l'utilisation de la capacité d'interface par le client du réseau intégré.

21. La demande de renseignement porte sur un écart de traitement entre le service de réseau et celui de la charge locale. Aucune différence ne devrait exister à ce niveau entre les deux types de service. Une explication de la part du Transporteur est justifiée.

Demande de renseignements # 8 :

According to FERC Order 890-A, ¶839:

« In order to ensure that transmission providers have sufficient information to determine the effect on ATC associated with the designation of an off-system network resource, the Commission in Order No. 890 modified section 29.2(v) of the pro forma OATT to specify exactly what information must be provided to designate an off-system network resource. As revised by Order No. 890, section 29.2(v) of the pro forma OATT requires the following information to be provided with the request and posted on OASIS when designating an off-system resource: (1) identification of the resource as an offsystem resource; (2) amount of power to which the customer has rights; (3) identification of the control area from which the power will originate; (4) delivery point. »

Please explain how the proposed HQT OATT reflects the above-quoted Order 890 requirement for Native-Load resources.

Réponse d'HQT:

Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée. Par ailleurs, le Transporteur réfère à la réponse à la question 17.1 de la demande de renseignements no. 1 de la Régie (pièce HQT-8, doc. 1, p. 19-20).

Argumentation de NLH :

22. Le but poursuivi par la demande de renseignements # 8 de NLH est de connaître les informations que doit fournir le Distributeur au Transporteur annuellement pour chaque ressource hors réseau, le tout en vertu de l'article 37.1 de l'OATT.
23. L'article 29.2 (v) du 890 pro forma OATT est divisé en deux parties : (1) les informations à fournir pour les ressources situées sur le réseau (on-system) et (2) les informations à fournir pour les ressources hors-réseau (off-system). Cette division est d'ailleurs reprise dans les propositions de modifications à l'article 29.2 du HQT OATT. Par ailleurs, ces modifications ne sont pas reprises dans la Partie IV du HQT OATT concernant les informations que doit fournir le Distributeur.
24. Dans sa réponse, le Transporteur réfère NLH à la réponse à la question 17.1 de la demande de renseignements no. 1 de la Régie (pièce HQT-8, doc. 1, p. 19-20). Selon le Transporteur, des modifications sont apportées à l'article 37.1 afin de le rendre comparable à l'article 29.2. Il cite notamment les modifications apportées à l'alinéa (v) de l'article 37.1.

25. En lisant la réponse du Transporteur, nous comprenons que l'expression « ressource hors-réseau » présente à l'article 29.2 (v) est l'équivalent de l'expression « puissance achetée » présente à l'article 37.1 (iii). Ceci n'est pas clair et doit être confirmé par le Transporteur.
26. De plus, l'obligation de fournir l'information relative à l'« amount of power to which the customer has rights » n'est pas reprise à l'article 37.1 (iii). La demande de renseignements de NLH est au cœur de la proposition de modification du Transporteur. Certains éléments se retrouvant dans le 890 pro forma OATT ne sont pas répétés dans les propositions du Transporteur.

Demande de renseignements # 10 :

The Order 890 pro forma OATT requires that a network customer demonstrate it owns or has an executed contract to its designated resources.

Order 890 pro forma OATT 30.7 Limitation on Designation of Network Resources:

« The Network Customer must demonstrate that it owns or has committed to purchase generation pursuant to an executed contract in order to designate a generating resource as a Network Resource. Alternatively, the Network Customer may establish that execution of a contract is contingent upon the availability of transmission service under Part III of the Tariff. »

HQT has adopted the FERC language with respect to Part III (Network Integration Transmission Service):

Proposed HQT OATT Section 30.7 Limitation on Designation of Network Resources.

« The Network Customer shall demonstrate that it owns or has committed to purchase generation pursuant to an executed contract in order to designate a generating resource as a Network Resource. Alternatively, the Network Customer may establish that execution of a contract is contingent upon the availability of Transmission Service under Part III herein. »

There is no such limitation regarding Native-Load resources in the proposed HQT OATT:

Proposed HQT OATT Section 38.8 Limitation on Designation of Resources.

« The Distributor shall obtain all necessary resources to supply electricity to its Native Load and so inform the Transmission Provider. For any new supply obtained through a call for tenders or otherwise, the Distributor shall ensure that Transmission Service is available pursuant to the provisions of Part IV herein. »

And there is no such limitation regarding Native-Load resources in the proposed HQT OATT:

Proposed HQT OATT Section 38.2 Designation of New Distributor Resources.

« The Distributor may designate a new resource, giving the Transmission Provider written notice as much in advance as practicable and the Transmission Provider posts this new designation on

its OASIS site. For a resource using a path posted on the Transmission Provider's OASIS site, the designation of a new Distributor resource must be made through that site by the Distributor. The new designation must include a statement that the new Distributor Resources do not include any resources, or any portion thereof, that are committed for sale to non-designated third party load or otherwise cannot be called upon to meet the Distributor's Native Load on a non-interruptible basis, except for purposes of fulfilling obligations under a reserve sharing program. The new designation will be deemed deficient if it does not include this statement and the Transmission Provider will follow the procedures for a deficient application as described in Section 29.2 of the Tariff. »

Please explain why there is no requirement for the Distributor to demonstrate that it owns or has committed to purchase generation pursuant to an executed contract in order to designate a generating resource as a distributor resource under:

10 (a) Proposed HQT OATT Section 38.8;

10 (b) Proposed HQT OATT Section 38.2;

Réponse d'HQT:

10 (a) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

10 (b) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

Argumentation de NLH :

27. L'article 30.7 concerne les restrictions visant la désignation de ressources en réseau (Partie III). Les articles 38.8 et 38.2 visent respectivement les restrictions visant la désignation de ressources et la désignation de nouvelles ressources (Partie IV).
28. Nous rappelons ici que le Transporteur a élaboré la partie IV en se fondant sur le texte de la Partie III concernant le service réseau intégré. Ainsi, dans la mesure où une restriction à l'égard de la désignation des ressources se retrouve dans la Partie III, cette même restriction devrait être reconduite dans la Partie IV, avec les adaptations nécessaires. Si ce n'est pas le cas, le Transporteur devrait être en mesure d'expliquer les motifs pour lesquels il a décidé de ne pas adopter un texte similaire à la Partie III.
29. La restriction prévue à l'article 30.7 est la suivante : le client du réseau intégré doit démontrer qu'il possède ou qu'il s'est engagé à acheter la production conformément à un contrat signé afin de désigner une ressource de production en tant que ressource en réseau.
30. Les demandes de renseignements # 10 (a) et (b) visent à obtenir plus de détails sur les motifs qui justifient le fait de ne pas avoir reconduit cette restriction aux articles 38.2 et 38.8 concernant la désignation des ressources dans la Partie IV. Pourquoi le Distributeur n'a-t-il pas l'obligation de démontrer qu'il possède (ou du moins qu'il opère ou contrôle) ou qu'il s'est engagé à payer la production tel qu'il est exigé en vertu de l'article 30.7.

31. La question de la désignation des ressources fait l'objet de plusieurs modifications dans le 890 pro forma OATT. Si le Transporteur décide de ne pas se conformer au texte américain, les intervenants sont en droit d'obtenir les motifs justifiant cette décision.

Demande de renseignements # 11

Under the Order 890 pro forma OATT, the transmission system is defined as:

Order 890 pro forma OATT section 1.53 Transmission System

« The facilities owned, controlled or operated by the Transmission Provider that are used to provide transmission service under Part II and Part III of the Tariff. »

Under the proposed HQT OATT, the transmission system is defined as:

Proposed HQT OATT section 1.49 Transmission System:

« A network of installations for the transmission of electric power, including step-up transformers located at production sites, transmission lines at voltages of 44 kV or higher, transmission and transformation substations and any other connecting installation between production sites and the distribution system. »

- 11 (a) Please explain why HQT did not adopt the definition proposed by FERC in Order 890?
- 11 (b) With respect to the “installations” referred to in the definition, does HQT have to own such installations?
- 11 (c) With respect to the “installations” referred to in the definition, do the installations have to be located in the HQT control area?
- 11 (d) With respect to the “installations” referred to in the definition, does HQT have to operate such installations?

Réponse d'HQT:

- 11 (a) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.
- 11 (b) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.
- 11 (c) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.
- 11 (d) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

Argumentation de NLH :

32. Selon les propos de la FERC, l'adoption du nouveau texte du 890 pro forma OATT implique l'adoption ou la révision de certaines définitions :

« [1678.] In order to support the reforms adopted in this Final Rule and otherwise clarify the requirements of the pro forma OATT, the Commission adds and amends various definitions in the pro forma OATT, as set forth below. »

33. En ce qui concerne les demandes de renseignements 11 (a) à 11 (d), comment est-il possible de définir la notion de « transmission system » sans considérer qui est le propriétaire, l'opérateur ou minimalement celui qui exerce le contrôle sur les installations?
34. Une explication est requise du fait que les textes qui divergent de ceux adoptés par la FERC doivent être équivalents ou meilleurs.

Demande de renseignements # 12 :

In the Order 890 pro forma OATT, FERC requires Network Customers to designate resources in the same manner as the transmission provider designates on behalf of its own Native Load resources:

Order 890 OATT Section 28.2 Transmission Provider Responsibilities.

« The Transmission Provider will plan, construct, operate and maintain its Transmission System in accordance with Good Utility Practice and its planning obligations in Attachment K in order to provide the Network Customer with Network Integration Transmission Service over the Transmission Provider's Transmission System. The Transmission Provider, on behalf of its Native Load Customers, shall be required to designate resources and loads in the same manner as any Network Customer under Part III of this Tariff. »

The comparable section in the HQT OATT for Native-Load Service does not require the Transmission Provider “to designate resources and loads in the same manner as any Network Customer”:

« Proposed HQT OATT Section 28.2 Transmission Provider Responsibilities.

The Transmission Provider shall plan, construct, operate and maintain its Transmission System in accordance with Good Utility Practice in order to provide the Network Customer with Network Integration Transmission Service over the Transmission Provider's system. The Transmission Provider shall include the Network Customer's Network Load in its Transmission System planning and shall, consistent with Good Utility Practice, endeavour to construct and commission sufficient transmission transfer capability to deliver the Network Customer's Network Resources to serve its Network Load in a manner comparable to that in which the Transmission Provider delivers resources to Native-Load Customers. »

Please explain why the requirement “to designate resources and loads in the same manner as any Network Customer” is not stated in Section 28.2 of the proposed HQT OATT.

Réponse d'HQT:

Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

Argumentation de NLH :

35. Aux pages 26 et 27 du document HQT-1, document 1, le Transporteur souligne que l'un des objectifs du 890 pro forma OATT est d'accroître la transparence et réduire les occasions de discrimination en matière de désignation et de suppression des ressources.
36. Sur cette base, le Transporteur propose des modifications aux articles 29.2, 30.1, 30.2 et 30.3 visant le client du service de transport en réseau intégré. Il propose également des modifications aux articles 37.1, 38.1, 38.2 et 38.3 visant le service de transport pour l'alimentation de la charge locale car, comme il le précise, « le Transporteur a élaboré la partie IV des Tarifs et conditions en se fondant sur cette catégorie de service [réseau intégré].
37. NLH comprend que le Transporteur ne propose pas de modification à l'article 28.2, il s'agit principalement de la raison qui justifie la demande de renseignement. L'article 28.2 prévoit les responsabilités du Transporteur en matière de planification et d'exploitation de son réseau de transport. L'article 28.2 du 890 pro forma OATT prévoit que l'une des responsabilités du Transporteur est de s'assurer que la désignation des ressources pour l'alimentation de la charge locale s'effectue de la même manière que la désignation des ressources pour le client du service de transport en réseau intégré.
38. Selon les propos de la FERC, cet article permet à une partie qui suspecte qu'une autre partie n'a pas respecté les règles de désignation ou de suppression de désignation d'avertir la Commission :
- « Section 28.2 of the pro forma OATT clearly provides that transmission providers are required to designate resources and loads in the same manner as any network customer. We encourage parties suspecting that transmission providers or other network customers are not conforming to the requirements for designating or undesignating network resources to report their concerns using the Commission's Enforcement Hotline. »
39. La demande de renseignement est justifiée dans la mesure où l'objectif précis qui sous-tend les modifications apportées à l'OATT est l'accroissement de la transparence et la réduction des occasions de discrimination. L'obligation de désigner les ressources pour l'alimentation de la charge locale de la même manière que la désignation des ressources pour le client du service de transport en réseau intégré pourrait certainement permettre de diminuer les risques de discrimination.

Demande de renseignements # 13 :

For this request, please refer to proposed HQT OATT Section 38.2 (Designation of New Distributor Resources)

13 (f) Will HQD communicate with HQP in the process of designating distributor resources or terminating such designation? If so, under what conditions?

13 (g) iv) If HQP seeks to make a firm sale to a third party (for example to the Day-Ahead Market of the NYISO) from a designated distributor resource, in such a case should HQD make a sale to HQP to transfer the undesignated electricity? If so, should HQP acquire the transmission required to move the electricity from the undesignated plant to the HQT point before using a wheel out service?

Réponse d'HQT:

13 (f) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

13 (g) iv) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande n'est pas de la nature d'une demande de renseignements. De plus, la demande ne porte pas sur la preuve amendée. Enfin, la demande constitue une question de faits hypothétiques.

Argumentation de NLH :

40. La proposition de modification à l'article 38.2 concerne la désignation d'une nouvelle ressource du Distributeur.
41. La désignation doit être effectuée par le Distributeur et doit comprendre une déclaration attestant que la nouvelle ressource désignée du Distributeur n'inclue aucune des ressources, ou partie des ressources, qui font l'objet d'un engagement pour une vente ferme à un tiers d'une charge non désignée ou qui ne peuvent autrement servir à alimenter la charge locale du Distributeur sur une base non interruptible, sauf aux fins de remplir ses obligations en vertu d'un programme de partage des réserves.
42. En réponse aux demandes de renseignements # 13 (a), (b), (c) et (d) de NLH, le Transporteur a indiqué notamment qu'il comprenait que le Distributeur ne possédait pas les ressources qu'il désigne et que c'était plutôt le Producteur qui possédait ou opérait les ressources de production.
43. Étant donné que la désignation d'une ressource a pour effet d'empêcher la vente à un tiers de ressources fermes à partir de cette ressource, le Producteur, à titre d'opérateur de la ressource, doit nécessairement être impliqué dans le processus de désignation. Est-ce lui qui fournira au Distributeur l'attestation visée par la modification à l'article 38.2? L'objectif de la demande de renseignement de NLH est de connaître la relation qui devra exister entre le Distributeur et le Producteur dans le cadre de cette procédure de désignation d'une nouvelle ressource.

44. Étant donné que la désignation n'est pas permanente, il devrait donc exister une procédure standard.
45. Aussi, concernant la demande de renseignement # 13 (g) iv), elle vise à obtenir des informations concernant la procédure qui devra s'appliquer dans le cas d'une suppression d'une ressource du Distributeur. Cette procédure est décrite à l'article 38.3 et fait d'ailleurs l'objet d'une proposition de modification par le Transporteur.
46. Nous comprenons qu'en supprimant une ressource du Distributeur, le Distributeur libère de la capacité disponible sur le réseau du Transporteur. Afin d'éviter de discriminer certains participants sur le marché, devons-nous comprendre que cette capacité sera affichée sur OASIS? De quelle manière le Producteur sera-t-il informé de la suppression de la ressource? Est-ce que c'est à la demande du Producteur que le Distributeur pourra supprimer une ressource du Distributeur?
47. Encore une fois, cette demande de renseignements est au centre de la modification proposée par le Transporteur à l'article 38.3 de l'OATT.

Demande de renseignements # 15:

Section 13.2 states, in part:

« [...] All Long-Term Firm Point-to-Point Transmission Service shall have access priority higher than that of Short-Term Firm Point-to-Point Transmission Service and equal to that of resources designated by the Distributor to supply Native Load and by a Network Customer to supply its loads, regardless of the length for which such resources are designated by the Distributor or the Network Customer. »

The quoted passage contains the phrase “regardless of the length for which such resources are designated by the Distributor or the Network Customer.” Please explain the rationale for including this phrase in the section in light of the fact that the phrase is not included in the Order 890 pro forma OATT.

Réponse d'HQT:

Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

Argumentation de NLH :

48. L'article 13.2 concerne la priorité de service et fait l'objet de proposition de modification par le Transporteur dans le présent dossier.
49. Dans le document HQT-2, document 2, nous référons la Régie à la fiche relative aux modifications proposées à l'article 13.2. Le Transporteur, dans la section « Description et justification de la modification », précise ce qui suit :

« Le Transporteur propose d'intégrer aux Tarifs et conditions les modifications apportées par la FERC, pour des raisons similaires, en y faisant les adaptations nécessaires afin de tenir compte du fait qu'au Québec, le prix offert pour le service de transport de point à point est le même pour tous les clients et que le Distributeur obtient le service de transport pour l'alimentation de la charge locale en vertu de la Partie IV sans effectuer de « réservations ». De plus, les modifications proposées prévoient que le service de transport pour l'alimentation de la charge locale du Distributeur à partir de ressources désignées du Distributeur, ainsi que l'alimentation des charges désignées du client en réseau intégré à partir de ressources désignées, bénéficient d'une priorité d'accès supérieure au service de transport ferme à court terme de point à point et ce, de quelque durée que soient les désignations des ressources. » [Nous soulignons]

50. Dans la mesure où cette section de phrase ne se retrouve pas dans le texte du 890 pro forma OATT et considérant que le Transporteur justifie la modification proposée en y faisant directement référence, nous comprenons mal pourquoi le Transporteur prétend que la demande de renseignement dépasse le cadre de la preuve déposée.

Demande de renseignements # 16 :

In section 15.4 of the proposed HQT OATT, HQT requires a written request to consider studying redispatch scenarios.

Does Order 890 require Transmission Customers to provide written request for studying redispatch scenarios? If so, please indicate the basis in Order 890. If not, please indicate the basis for including this provision in the proposed HQT OATT.

Réponse d'HQT:

Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée.

Argumentation de NLH :

51. L'article 15.4 concerne l'obligation de fournir un service de transport exigeant l'expansion ou la modification du réseau de transport, une nouvelle répartition ou une réduction conditionnelle. Cet article fait l'objet de propositions de modifications par le Transporteur dans le présent dossier.
52. Le Transporteur propose notamment d'ajouter un alinéa (b) concernant la procédure applicable à l'utilisation d'une nouvelle répartition des ressources situées dans la zone de réglage du Transporteur afin de répondre à une demande de service de transport. Par ailleurs, contrairement à ce que prévoit l'article 15.4 du 890 pro forma OATT, le

Transporteur propose un libellé qui prévoit que l'option d'une nouvelle répartition ne sera étudiée que suite à la réception d'une demande écrite du client du service de transport.

53. Encore une fois, dans la mesure où cette section de phrase ne se retrouve pas dans le texte du 890 pro forma OATT et considérant que l'alinéa (b) en entier fait l'objet d'une proposition de modification, nous comprenons mal pourquoi le Transporteur prétend que la demande de renseignement dépasse le cadre de la preuve déposée.
54. Cette demande de renseignements est importante car il ne semble pas justifié d'attendre que le client de transport dépose une demande spécifique à cet effet avant que le Transporteur n'envisage l'utilisation d'une nouvelle répartition des ressources pour répondre à la demande de transport.

Demande de renseignements # 17 :

In section 15.4 of the proposed HQT OATT, HQT requires consent of the owners of the resources required for the redispach.

17 a) Would this mean Transmission Customers would require the consent for resources owned by HQ or operated or designated by one of its divisions?

17 b) If the response to (a) is affirmative, under what conditions would it be acceptable for HQ or one of its divisions to withhold such consent?

Réponse d'HQT:

17 b) Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande est hypothétique et le Transporteur est dans l'impossibilité de répondre en l'absence de faits spécifiques.

Argumentation de NLH :

55. Les intervenants sont en droit de savoir comment cette exception à la règle du libre accès sera gérée. Il est demandé de définir clairement dans quelles circonstances il sera permis au Producteur de dire à HQT de ne pas vendre de service de transport qui par ailleurs doit être accessible à tous et non de façon privilégiée à l'exclusivité de HQT.
56. La demande de renseignements s'inscrit clairement dans l'élaboration des règles à adopter et une réponse permettrait d'éviter la création de conflits.

Demande de renseignements # 19 :

With respect to Attachment C-1, HQT proposes a "least-common denominator approach".

Attachment C-1 states, in part:

« For interconnections where firm transfer capability is coordinated between the Transmission Provider's system and a neighboring system, such capability corresponds to the lower of the following capacity values: (1) firm capacity to receive (or deliver) power before the ETCs of the neighboring system are taken into account, and (2) firm capacity to receive (or deliver) power before the ETCs of the Transmission Provider are taken into account. »

Have the existing levels of ATC on the HQT interconnections resulted in operating or commercial problems as a result of conditions in neighboring systems? In responding, the problems that may have arisen due to HQT ATC levels can be confined to those occurring in the last five years.

Réponse d'HQT:

Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande n'est pas pertinente à l'instance.

Argumentation de NLH :

57. La question cherche à établir si la situation existante crée des problèmes. Si aucun problème n'existe, il est alors inutile de faire cette modification qui vient indument réduire l'accès aux marchés limitrophes mais aussi les revenus potentiels d'HQT qui pourraient réduire les coûts de transport pour la charge locale.

Demande de renseignements # 21 :

Attachment C-1 states, in part:

For interconnections where firm transfer capability is coordinated between the Transmission Provider's system and a neighboring system, such capability corresponds to the lower of the following capacity values: (1) firm capacity to receive (or deliver) power before the ETCs of the neighboring system are taken into account, and (2) firm capacity to receive (or deliver) power before the ETCs of the Transmission Provider are taken into account.

Assume a neighboring system is connected to the HQT system at a single interface and is not connected to any other system. This neighboring system contains 1000MW of Generation has a local load of 600MW and exports 400MW to the HQT system. All quantities are constant for 8760 hours per year.

21 (a) With respect to the HQT system does this 400MW correspond to the term "firm capacity to receive power" used in above-referenced passage? If not, what is "firm capacity to receive power" in this example?

21 (b) Could "firm capacity to receive power" be more than 400MW? If so, please explain how.

21 (c) All other things being equal, if the exports to HQT are reduced to 100MW can "firm capacity to receive power" still be the same level as in (a)? in (b)?

21 (d) All other things being equal, if exports to HQT are reduced to 100 MW, could the “firm capacity to receive power” be 400 MW? Please explain.

21 (e) All other things being equal, if exports to HQT are reduced to 100 MW, is the “firm capacity to receive power” at least 100 MW? Please explain.

21 (f) With respect to the neighbouring system does this 400MW correspond to the term “firm capacity to deliver power” used in above-referenced passage? If not, what is “firm capacity to deliver power” in this example?

21 (g) With respect to the neighbouring system could “firm capacity to deliver power be more than 400MW? If so, please explain how.

21 (h) With respect to the neighbouring system does this 600MW correspond to the term “firm capacity to receive power” used in above-referenced passage? If not, what is “firm capacity to receive power” in this example?

21 (i) With respect to the neighbouring system could “firm capacity to receive power” from HQT be more than 600MW? If so, please explain how.

21 (j) All other things being equal, if generation capacity on the neighbouring system were increased to 1,100MW what would be that system’s “firm capacity to deliver power” into the HQT system? Would it be at least 400MW? Could it be greater than 400MW?

Réponse d’HQT:

21 (a) à (j) : Le Transporteur s’objecte à la demande. La demande n’est pas de la nature d’une demande de renseignements. De plus, la demande constitue une question de faits hypothétique. En outre, la demande n’est pas pertinente. Enfin, la prémisse factuelle soumise par l’intervenant est incomplète et le Transporteur est dans l’impossibilité de répondre.

Argumentation de NLH :

58. L’objectif poursuivi par cette demande de renseignement est d’obtenir un exemple permettant d’illustrer concrètement les modifications proposées à l’Appendice C-1.
59. Il est essentiel de s’assurer que les modifications proposées par le Transporteur soient intelligibles et que tous les participants aient bien la même compréhension quant à leurs conséquences.

Demande de renseignements # 23 :

In Attachment A-1, HQT envisions a secondary market for transmission rights.

How will HQT prevent hoarding of transmission and protect participants from predatory pricing in the secondary market if a participant abuses a dominant position in the control of transmission rights?

Réponse d'HQT:

Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée. De plus, la demande n'est pas de la nature d'une demande de renseignements. Enfin, la demande constitue une question de faits hypothétique.

Argumentation de NLH :

60. L'Appendice A-1 concerne la formule de convention de service pour la revente, la cession ou le transfert du service de transport de point à point. Les modifications permettent la suppression du prix maximum de revente des services de transport jusqu'au 1^{er} octobre 2010 (période expérimentale définie par la FERC).
61. Selon le Transporteur, la demande de renseignement # 23 constitue une question de faits hypothétique et ne porte pas sur la preuve amendée. Or, la question du hoarding dans le marché secondaire, suite à la suppression du prix maximum de revente des services de transport a été spécifiquement abordée par la FERC dans le cadre de l'adoption du 890 pro forma OATT:

« While some commenters argue that lifting the cap encourages the exercise of market power, including hoarding, and discourages transmission investment, we find that competition among reassigning customers, continuing rate regulation of the transmission provider's primary capacity, and reforms to the secondary capacity market adopted below, combined with enforcement proceedings, audits, and other regulatory controls, will assure just and reasonable rates. The Commission discussed the possibility of transmission capacity hoarding in Order No. 888. The Commission noted that unscheduled firm capacity is available on a non-firm basis to other customers and, thus, there is little practical possibility of hoarding. Instead, the capacity reassignment provisions of the pro forma OATT provide an economic incentive to make that capacity available to third parties.⁴⁸⁸ This applies even when the entity obtaining transmission capacity under the pro forma OATT is the transmission provider.⁴⁸⁹ It is equally in the corporate interests of a transmission provider and its affiliates not to over-reserve or "hoard" transmission capacity. Under the pro forma OATT, the affiliate – and therefore the upstream corporate parent of the affiliate and the transmission provider – bears the cost responsibility for transmission capacity that it reserves but does not use to make wholesale sales. If the affiliate attempts to hoard transmission capacity, its upstream corporate parent loses revenues just like the non-affiliate. Like any other customer, an affiliate of the transmission provider should find it in its overall corporate

interest to reassign transmission capacity to others with higher valued uses at negotiated rates. »² [Nous soulignons]

62. L'objectif de la demande de renseignements # 23 de NLH est d'obtenir des détails sur la position du Transporteur à l'égard de la possibilité de hoarding suite à la suppression du prix maximum de revente des services de transport. Cette demande est justifiée, d'une part parce qu'elle porte sur un sujet qui a été abordé par la FERC et d'autre part, parce que le Transporteur a des affiliés qui pourraient utiliser le marché secondaire.

Demande de renseignements # 24 :

With respect to Attachment C-1,

Consider a situation where a participant that holds a firm transmission reservation but only schedules it intraday.

24 (a) Does HQT recognize this schedule as a firm transaction even if on the intraday only non firm service can be provided?

24 (b) Once the day ahead markets are closed is all the unscheduled firm transmission released? If so, are participants wishing to purchase the released capacity treated equally in the first come first served manner?

Réponse d'HQT:

Le Transporteur s'objecte à la demande. La demande ne porte pas sur la preuve amendée. De plus, la demande n'est pas de la nature d'une demande de renseignements.

Argumentation de NLH :

63. L'Appendice C-1 concerne la méthodologie pour évaluer la capacité de transfert disponible. Cette méthodologie prévoit notamment des nouveaux services en mode importation, à savoir le service QCRD_{nonferme}.
64. La demande de renseignement # 24 de NLH vise à obtenir plus de détails sur les changements que pourrait apporter la nouvelle méthodologie de calcul aux services en mode exportation. L'objectif poursuivi est de savoir si l'adoption de la nouvelle méthodologie fera en sorte d'accorder à un affilié du Transporteur un service de transport en mode exportation particulier ou préférentiel aux autres clients du Transporteur.

² HQT-5, document 1, Ordonnance 890 de la FERC, pp. 466-467, paragraphe 811.

III. CONCLUSIONS**POUR CES MOTIFS, NLH DEMANDE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DE:****ORDONNER** à HQT de répondre à l'ensemble des demandes de renseignements formulées par NLH dans le cadre du dossier R-3669-2008 Phase 2;**Montréal**, ce 1^{er} septembre 2010

(s) Fasken Martineau DuMoulin

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.
Procureurs de NLH

Copie conforme